



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

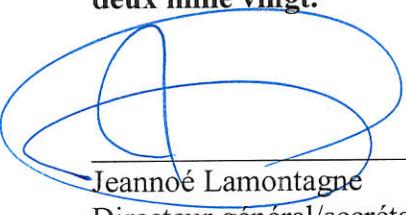
Lors de la séance tenue le 9 novembre 2020, le conseil municipal a adopté une résolution concernant le calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 débuteront à 20 h :

- Le lundi 11 janvier;
- Le lundi 8 février;
- Le lundi 8 mars;
- Le lundi 12 avril;
- Le lundi 10 mai;
- Le lundi 14 juin;
- Le lundi 12 juillet;
- Le lundi 9 août;
- Le lundi 13 septembre;
- Le mardi 12 octobre;
- Le lundi 8 novembre;
- Le lundi 13 décembre.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.

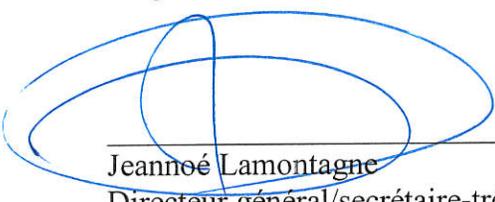


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le 13^e jour de novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier